



DELIBERATION

Objet : Adhésion de la Commune à l'association LIGER

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélicia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite adhérer à l'association LIGER.

Il présente l'association, indique l'objectif et les modalités de cette adhésion, comme suit :

1. Présentation de la fédération

La LIGER - Liaison Inter Groupes d'Études Régionales - est une fédération départementale créée en 1982, qui regroupe une quarantaine d'associations et d'organismes publics ou privés œuvrant à la sauvegarde, à l'étude et à la promotion du patrimoine culturel, artistique, historique, ethnologique et naturel du département de la Loire. Ses statuts lui permettent d'accueillir des associations, mais aussi des institutions publiques ou privées.

La LIGER travaille en étroite collaboration avec les Archives Départementales. Son nouveau président, depuis le début de l'année 2026, est Monsieur Alain Morgat, directeur des Archives Départementales de la Loire, ce qui témoigne de la solidité institutionnelle de la fédération dans sa phase de renouveau. Parmi ses membres figurent notamment la Diana (société Archéologique et Historique du Forez), l'Association Généalogique de la Loire, Histoire et Patrimoine de Saint-Etienne, ainsi que les Archives Départementales elles-mêmes.

Depuis sa création, la LIGER a produit une trentaine d'ouvrages, des expositions et des colloques consacrés au patrimoine ligérien, dont une collection d'inventaires par canton en cours de publication. Elle sollicite actuellement ses membres pour renforcer son conseil d'administration.

2. Intérêt pour la commune

Andrézieux-Bouthéon dispose de deux équipements culturels à forte dimension patrimoniale : le Château de Bouthéon et L'Aventure du Train. L'adhésion à la LIGER s'inscrit naturellement dans cette double vocation.

L'adhésion à la LIGER permettra :

- de formaliser un lien institutionnel avec les Archives Départementales, dont les fonds sont directement utiles aux recherches en cours sur le domaine du Château et à la préparation du Bicentenaire 2027 de la ligne Saint-Étienne-Andrézieux ;
- d'intégrer un réseau d'historiens, de chercheurs et de sociétés savantes, en cohérence avec le positionnement patrimonial des deux équipements ;
- de participer à des publications, expositions ou colloques communs ;
- de renforcer la visibilité d'Andrézieux-Bouthéon dans l'écosystème patrimonial départemental.

La LIGER a par ailleurs exprimé le souhait que la commune soit représentée au sein de son conseil d'administration. Ce type de représentation renforcerait le rôle d'Andrézieux-Bouthéon dans la gouvernance patrimoniale du département.

3. Modalités

La cotisation annuelle est fixée à 20 €, réglée par mandat administratif. L'adhésion est renouvelable chaque année, sur décision du Maire, conformément à la délégation qui a été accordée par le Conseil Municipal. Le montant de la cotisation pourra être réévalué chaque année.

Puis, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Hélène FABRE, Adjointe déléguée aux affaires culturelles et à la valorisation du patrimoine comme représentante titulaire de la commune au sein de la fédération. Elle sera suppléée par le directeur du Château de Bouthéon chargé de la valorisation du patrimoine local, en cas d'empêchement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Andrézieux-Bouthéon à l'association LIGER,
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle de 2026 selon les conditions susmentionnées.
- **DÉSIGNE** au sein des instances de l'association LIGER, Madame Hélène FABRE, Adjointe déléguée aux affaires culturelles et à la valorisation du patrimoine comme représentante titulaire de la commune et le directeur du Château de Bouthéon chargé de la valorisation du patrimoine local, en cas d'empêchement,
- **DIT** que les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle correspondante est inscrite au budget de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 avril 2026

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

